

Praticiens diplômés hors de l'Union européenne

L'avenir incertain des médecins étrangers

Le Quotidien du Médecin 27/06/2012

La procédure d'autorisation d'exercice (PAE) prolongée jusqu'en 2016 ne permet pas de régler la situation de nombreux praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) qui ont dû se résoudre à changer de statut pour travailler en France. Pour beaucoup, le chemin vers le plein exercice reste semé d'embûches, comme l'a montré une réunion à Paris.

ILS ÉTAIENT loin d'occuper l'amphithéâtre de l'hôpital Tenon mais tous avaient beaucoup de questions. Une cinquantaine de praticiens diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE), essentiellement des médecins mais aussi quelques dentistes et pharmaciens, ont pris part à la réunion organisée par la Fédération des praticiens de santé (FPS) pour décrypter la loi du 1er février 2012.

Ce texte adopté à l'unanimité par le Parlement a donné une bouffée d'oxygène à quelque 3 000 à 4 000 médecins étrangers autorisés à poursuivre leur activité dans les hôpitaux jusqu'à fin 2016. Ces professionnels devront d'ici-là passer un examen professionnel (la fameuse PAE) dans le but de reconnaître leur diplôme. « *Cet examen concerne les praticiens ayant été recrutés avant le 3 août 2010, qui ont exercé pendant deux mois entre le 3 août 2010 et le 31 décembre 2011 et qui peuvent justifier de 3 années d'exercice à temps plein à la date de la clôture des inscriptions* », résume le Dr Ayoub Mdhafar, porte-parole de la Fédération des praticiens de santé (FPS). Quelque 1 500 candidats dits « de la liste C » vont ainsi participer à ces examens. « *Cette année, les candidats devront passer une épreuve pratique et il sera procédé à un examen de leur parcours professionnel (qui comptera pour un tiers de la note, NDLR)* », explique le Pr Dominique Bertrand, conseiller médical au Centre national de gestion (CNG), qui organise la PAE.

Les inscriptions aux examens sont closes. Au total, près de 5 000 PADHUE devraient y participer pour les trois listes (A, B et C), avance le Pr Bertrand. La liste A est un concours réservé aux nouveaux arrivants (après 2004) et offre cette année 300 places tandis que la liste B est destinée aux réfugiés politiques et bénéficie à peu d'élus. La prolongation de la PAE est pourtant loin de régler la situation de tous les PADHUE. Certains médecins étrangers ont en effet les plus grandes difficultés à remplir les conditions qui leur permettraient de passer l'examen. Beaucoup ont dû exercer une autre profession ou sous un statut qui ne les autorise pas aujourd'hui à concourir. C'est le cas de cette jeune médecin libanaise, en France depuis cinq ans, qui occupe un poste de coordinateur d'études cliniques dans le secteur public. « *Quand un médecin occupe un poste qui pourrait être tenu par un non clinicien, cela entraîne des difficultés* », commente le Pr Bertrand.

Garantir des compétences.

Une chirurgienne diplômée en Algérie relate son expérience, son arrivée en France en 2007, ses trois années d'exercice en tant que médecin assistant dans un établissement privé de médecine esthétique à Paris avant de décrocher un poste d'attachée de recherche en CDD. « *Vous sortez du périmètre de la loi* », lui répond le Dr Ayoub Mdhafar. « *Vous n'aviez d'ailleurs même pas le droit d'exercer avec le titre de médecin en libéral* », explique un membre de la Fédération. Le porte-parole de la FPS rappelle que l'esprit de la loi est de permettre à des médecins exerçant en France de passer des épreuves pour garantir leurs compétences, obtenir une plénitude d'exercice et pouvoir s'inscrire à l'Ordre des médecins. « *Il sera difficile pour un médecin de retrouver son statut s'il a exercé comme aide-soignant pendant 15 ans* », prévient le Dr Mdhafar. Le porte-parole de la FPS promet de faire remonter aux autorités « *une note avec tous les cas difficiles* ». La réunion prend fin mais l'amphithéâtre tarde à se vider. Les participants se précipitent vers les différents intervenants pour tenter d'obtenir une dernière réponse ou un conseil sur leur cas personnel. Pour eux, le combat continue. PAE ou pas.

CHRISTOPHE GATTUSO